



COMMUNE DE VALERGUES (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2 – Annexe sanitaire

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Plan d'Occupation des Sols			14/06/1984
Révision générale n°1 du POS			01/02/2001
Modification n°1 du POS			04/06/2002
Modification simplifiée n°1 du POS			06/07/2016
Modification n°2 du POS			23/11/2016
Révision générale n°1 du POS valant PLU	23/05/2008 26/01/2017	09/07/2018	03/07/2019



Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

Mairie de Valergues

Place de l'Horloge
34 130 VALERGUES
Tél : 04 67 86 74 80
Fax : 04 67 86 36 99



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.1 – Notice annexe sanitaire

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Plan d'Occupation des Sols			14/06/1984
Révision générale n°1 du POS			01/02/2001
Modification n°1 du POS			04/06/2002
Modification simplifiée n°1 du POS			06/07/2016
Modification n°2 du POS			23/11/2016
Révision générale n°1 du POS valant PLU	23/05/2008 26/01/2017	09/07/2018	03/07/2019



Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

Mairie de Valergues

Place de l'Horloge
34 130 VALERGUES
Tél : 04 67 86 74 80
Fax : 04 67 86 36 99

Équipe **URBANiS**

Chef de projet

Corinne Snabre

corinne.snabre@urbanis.fr

04 66 29 97 03

Contact **URBANiS**

Agence régionale de Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine

30 900 Nîmes

04 66 29 97 03

nîmes@urbanis.fr

www.urbanis.fr



Introduction

Conformément à l'article R. 123-14, 3° du Code de l'urbanisme (dans sa rédaction en vigueur au 31/12/2015), les annexes comprennent à titre informatif :

«Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets».

1 - Eau potable

Jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2010, le SIVOM de l'Etang de l'Or assurait les compétences en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur la totalité du territoire de l'actuelle Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, hormis Saint-Aunès.

La reprise des compétences par la Communauté de communes du Pays de l'Or s'est effectuée le 1^{er} janvier 2011, à l'exception de la commune de VALERGUES, alors membre de la Communauté de communes du Pays de Lunel.

Au 1^{er} janvier 2012, la transformation de la Communauté de communes en Communauté d'Agglomération s'est accompagnée de l'adhésion de VALERGUES et de la prise de compétence eau et assainissement collectif sur Saint-Aunès.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Pays de l'Or est en cours d'élaboration et devrait être finalisé en 2019. A l'heure actuelle, seule la première des 4 phases d'études, comprenant un pré-diagnostic de la situation actuelle et une première évaluation des besoins en eau potable à long terme a été réalisée. Les éléments suivants reprennent les conclusions de la première phase du SDAEP.

1.1 – Ressources en eau

1.1.1 – Présentation générale de l'alimentation en eau potable sur le Pays de l'Or Agglomération

Les abonnés de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, hormis ceux de Saint-Aunès, sont alimentés en eau potable à partir de deux ressources différentes :

- le canal du Bas Rhône pour environ 75% des volumes prélevés ;
- la nappe du Villafranchien, par l'intermédiaire de 10 forages disséminés dans la plaine de melgorienne, pour 25% environ des volumes prélevés.

En cas de nécessité, deux interconnexions de secours avec les réseaux d'eau potable des collectivités voisines peuvent être rendues opérationnelles, l'une avec le réseau de Montpellier Méditerranée Métropole, l'autre avec le réseau de la Communauté de communes Terre de Camargue

Les eaux fournies par le canal du Bas Rhône et par les 4 forages situés à l'Ouest de Mauguio sont traitées dans l'unité de Vauguières le Bas. Cette station a une capacité de production de 680 l/s soit environ 49 000 m³/jour ; elle permet de répondre aux besoins de la population permanente mais également aux besoins saisonniers importants générés par l'afflux de population estivale notamment sur La Grande Motte, Palavas-les-Flots et Carnon. En 2015, l'usine de Vauguières a produit 6,36 millions de m³.

Le réseau d'adduction comprend deux antennes principales :

- la première et la plus ancienne, dite antenne littorale, dessert le littoral jusqu'à La Grande Motte ;
- la seconde alimente les communes de la plaine melgorienne : Mauguio, Candillargues, Lansargues, Mudaison et VALERGUES.

L'alimentation en eau potable de Saint-Aunès est quant à elle assurée par les ressources de Montpellier Méditerranée Métropole (source du Lez, forage, canal du Bas Rhône).

1.1.2 – Alimentation en eau potable de VALERGUES

> Provenance de l'eau distribués sur VALERGUES

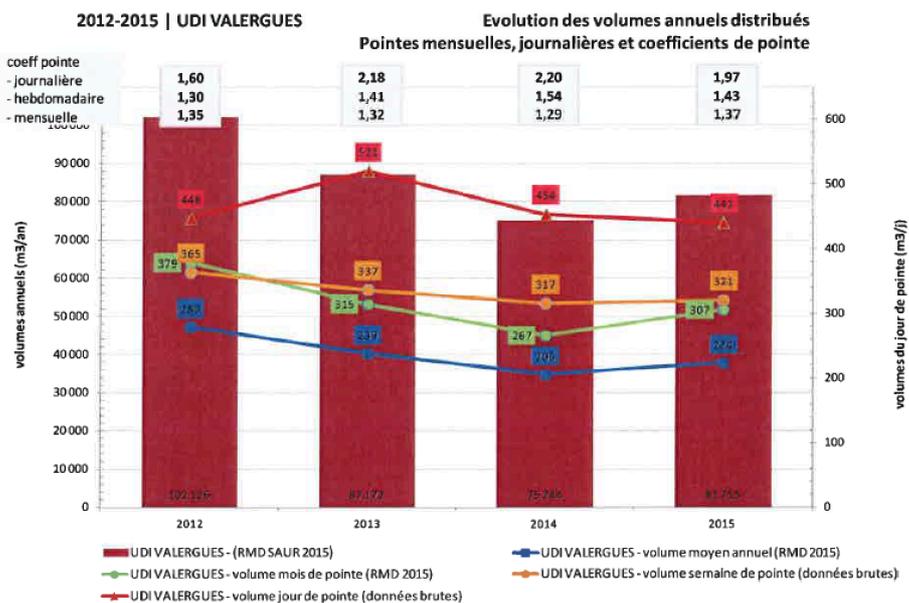
L'eau distribuée sur VALERGUES provient principalement de l'exploitation des forages, et plus particulièrement du forage de Bouisset 2, le forage des Bénouïdes ne représentant selon les années que 10 à 20% des eaux souterraines prélevées.

Les apports de la station de Vauguières varient quant à eux entre 0,4% et 14,5% (sur la période 2008-2014) de l'eau distribuée sur la commune.

Année	Station de traitement de Vauguières	Nappe phréatique
2008	11,3%	88,7%
2009	11,3%	88,7%
2010	14,5%	85,5%
2011	11,3%	88,7%
2011	11,3%	88,7%
2012	0,35%	99,65%
2013	0,35%	99,65%

> Analyse quantitative des volumes distribués sur VALERGUES

Le volume annuel distribué sur VALERGUES oscille entre 75 000 et 100 000 m³/an.



Evolution des volumes distribués et des coefficients de pointe sur l'UDI de VALERGUES

Il est cependant probable que le volume annuel de plus de 100 000 m³ observé en 2015 ait été affecté par des pertes en eau importantes cette année là (utilisation illicite de poteaux incendie notamment dans le cadre de chantiers de travaux publics). Sur la commune, un volume d'eau potable distribué de l'ordre de 75 000 à 85 000 m³/an est plus réaliste.

En moyenne, de 2012 à 2015, le volume journalier mis en distribution sur l'UDI de VALERGUES est de 235 m³/jour ; ces volumes restent globalement stables d'une année à l'autre, avec une tendance à la baisse ces dernières années.

Le rapport du volume mensuel, hebdomadaire, journalier maximal distribué au volume journalier moyen annuel permet de définir les différents coefficients de pointe :

- Un coefficient de pointe mensuel de 1,33
Le volume moyen journalier distribué le mois de pointe s'élève à 315 m³/jour en moyenne (2012-2015). Le mois de pointe ces dernières années est préférentiellement en saison estivale (respectivement octobre, juin puis deux fois juillet de 2012 à 2015).
- Un coefficient de pointe hebdomadaire de 1,42
Le volume moyen journalier distribué la semaine de pointe s'élève à 335 m³/jour.
- Un coefficient de pointe journalière de 1,99
Le volume moyen journalier distribué le mois de pointe s'élève à 465 m³/jour.

La pointe sur VALERGUES est moins marquée que celle des communes littorales mais reste significative. Le mois de pointe, la demande en eau potable est un tiers plus élevée que celle du jour moyen de l'année ; le jour de pointe, la demande en eau est pratiquement deux fois supérieure à celle du jour moyen annuel.

1.1.3 – Estimation des besoins en eau potable à l'horizon 2030

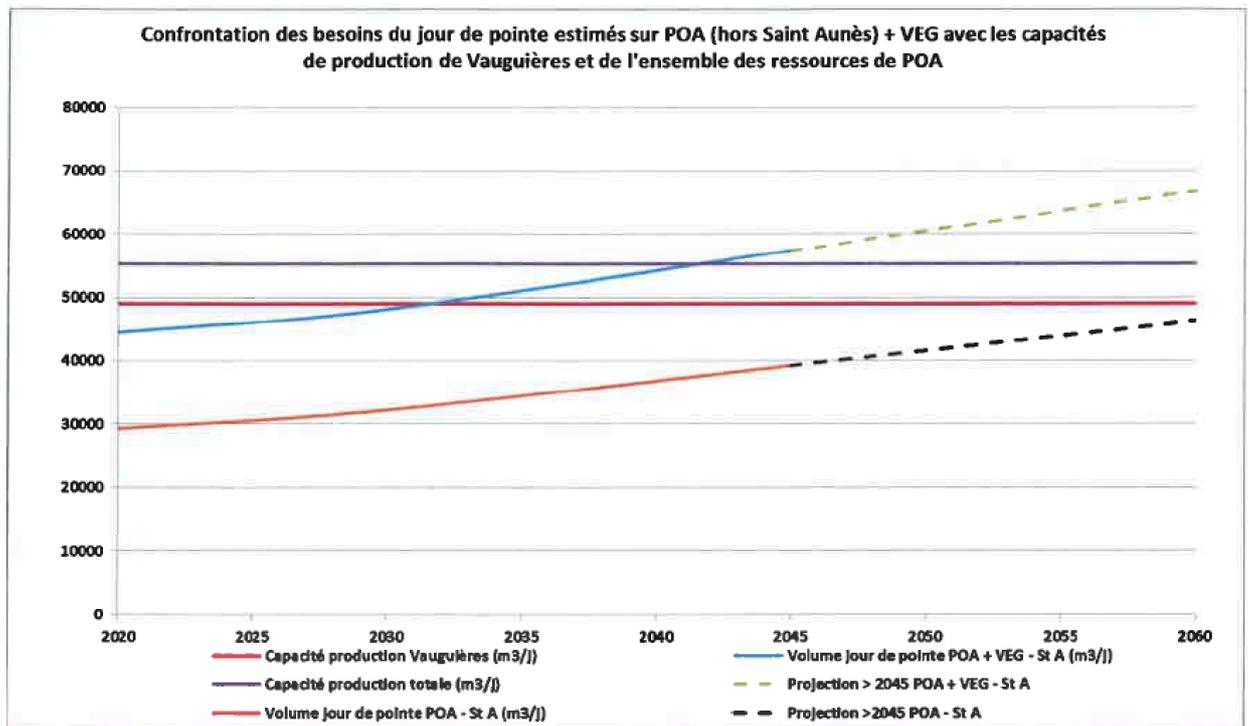
La première phase du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Pays de l'Or, en cours d'élaboration, a conduit à une première estimation des consommations et des besoins annuels en eau potable sur le territoire à échéances 2030 et 2045 :

	Consommation annuelle (m ³)		Besoin annuel (m ³)	Besoin journalier (m ³)	Besoin annuel (m ³)	Besoin journalier (m ³)
	2030	2045	2030		2045	
POA hors Lattes et Pérols	5 100 000	6 300 00	6 200 000	17 000	7 700 000	21 000
POA, Lattes et Pérols	7 900 000	9 500 000	9 700 000	27 000	11 600 000	32 000

NB : Les besoins annuels à l'horizon 2030 ont été déterminés au regard de l'augmentation prévisible de population définie dans la révision du SCOT du Pays de l'Or en cours (selon le projet de PADD délibéré en décembre 2016 par la collectivité).

La population supplémentaire considérée dans le SDAEP à l'horizon 2030 est ainsi de 10 600 personnes, intégrant la population supplémentaire de VALERGUES qui représentent 680 habitants environ.

	Volume journalier moyen (m ³)	Volume journalier de pointe (m ³)	Volume journalier moyen (m ³)	Volume journalier de pointe (m ³)
	2030		2045	
POA hors Lattes et Pérois	17 000	34 000	21 000	42 000
POA, Lattes et Pérois	27 000	50 000	32 000	60 000



Sur la base des hypothèses retenues dans le SDAEP, la capacité de production actuelle restera suffisante pour couvrir les besoins de la Communauté d'Agglomération Pays de l'Or (hors Saint-Aunès), Lattes et Pérois jusqu'à 2040 au minimum.

Au vu de ces éléments, Pays de l'Or Agglomération atteste que les besoins en eau potable générés par la population supplémentaire attendue sur VALERGUES pourront être satisfaits par la capacité de production actuelle en eau potable.

1.2 – Réseau d'adduction d'eau potable

Le linéaire total de réseaux atteint 333 180 m.l. dont 319 983 sur les 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. 13 réservoirs complètent le réseau de distribution pour un volume global de 22 850 m³.

Le linéaire de réseaux sur la commune de VALERGUES est de 14 741 m.l. en 2015. Le stockage est constitué d'une bache de 500 m³.

Le rendement global et l'indice linéaire de pertes sont globalement satisfaisants :

- Le rendement de distribution atteint en 2015, 86% y compris Saint-Aunès et 86,1% hors Saint-Aunès.
- L'indice de perte linéaire est de 0,36 m³/h/km y compris Saint-Aunès et 0,38 m³/h/km hors Saint-Aunès.

1.3 – Qualité de l'eau

> Eau brute

189 échantillons ont été prélevés en 2015 sur les différentes ressources alimentant la Communauté d'Agglomération Pays de l'Or (canal BRL et forages sur nappe), hors Saint-Aunès

L'eau de surface fournie par le canal BRL présente une qualité conforme à celle régulièrement constatée ; elle n'est globalement pas difficile à traiter mais présente toutefois de fortes variations saisonnières sur certains paramètres (température, pH, développement algal) qui peuvent perturber le fonctionnement de la station de traitement de Vauguières le Bas.

Les eaux en provenance des forages sont plus minéralisées et présentent régulièrement des teneurs en nitrates supérieures au seuil de 50 mg/l.

> Eau distribuée

113 échantillons ont été prélevés en 2015 aux points de mise en distribution et 187 aux points de consommation.

Sur les 300 échantillons ainsi analysés, seules 4 non conformités ont été relevées :

- sur l'eau mise en distribution en tête de réseau : 3 dépassements de la teneur en bromates sur le réseau de Carnon les 9, 28 et 30 juillet 2015
- sur l'eau distribuée : présence d'*Escherichia coli* au robinet sanitaire du réseau de VALERGUES.

Les quelques non conformités les plus marquantes enregistrées au cours des dernières années ont concerné :

- la présence de nitrates avec des dépassements des normes au point de mise en distribution du château d'eau de Lansargues. Comme pour d'autres captages gérés par la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, les fortes teneurs en nitrates peuvent être compensées par l'augmentation des mélanges avec l'eau du canal du Bas Rhône ; néanmoins, des actions de maîtrise des sources de pollution sont engagées afin de garantir la pérennité d'utilisation de ces forages (programmes d'actions établi dans les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole, en application de la directive européenne 91/676/CEE dite Directive Nitrates)
- des dépassements très occasionnels en pesticides.
- des dépassements très occasionnels de la turbidité au départ distribution.
- des dépassements du seuil des 25 µg/l de plomb au robinet d'habitations (27 µg/l en 2005 à Mauguio et 67 µg/l en 2011 à VALERGUES) ; cette présence de plomb est très probablement imputable à la nature des installations intérieures.

2 - Assainissement

2.1 – Assainissement collectif

2.1.1 – Systèmes d’assainissement de la Communauté d’Agglomération du Pays de l’Or

L’assainissement collectif s’articule autour de neuf systèmes d’assainissement, c’est à dire neuf réseaux de collecte distincts et sept stations d’épuration :

- Candillargues,
- La Grande Motte,
- Lansargues,
- Manguio ville,
- Manguio secteur Carnon / Fuguières / Vauguières / aéroport : la station d’épuration dite de Carnon-Pérols qui recevait les effluents collectés sur Carnon, Pérols et la zone de l’aéroport a été mise hors service en février 2013, les effluents étant depuis dirigés vers la station Maera située sur la commune de Lattes,
- Mudaison,
- Palavas les Flots, raccordé à la station d’épuration Maéra depuis juillet 2009,
- Saint Aunès, également raccordé à la station d’épuration Maéra,
- VALERGUES.

Les réseaux d’eaux usées comprennent 255 km de canalisations (dont 222 km en gravitaire et 33 km en refoulement) et 76 postes de relèvement. Ces réseaux sont, sur l’ensemble des communes, sensibles aux eaux claires parasites de temps sec et de temps de pluie.

Sur les secteurs littoraux, s’ajoutent des dysfonctionnements dus aux apports de graisse provenant des activités de restauration, et une présence de sulfures liée aux longs temps de transfert par refoulement des eaux usées collectées, ces sulfures étant responsables de la dégradation des ouvrages de collecte et de traitement, de leur mauvais fonctionnement et d’odeurs désagréables.

2.1.2 – Système d’assainissement de Valergues

Le réseau eaux usées de VALERGUES est un réseau de type séparatif, d’une longueur totale de 10,8 km (dont 9,8 km en gravitaire et 1,0 km en refoulement), comportant 6 postes de refoulement et deux trop pleins sur les postes de refoulement.

La population permanente desservie est estimée à 1 940 habitants, soit 95% de la population communale.

La nouvelle station d'épuration communale, mise en service le 15 janvier 2013, est une station de type boues activités aération prolongée d'une capacité de 4 000 EH (capacité hydraulique de 1240 m³/jour et capacité organique de 240 kg de DBO5/jour). Les niveaux de rejet fixés sont les suivants :

Paramètres	Niveau de rejet
DCO (demande chimique en oxygène)	125 mg/l ou rendement de 75%
DBO5 (demande biologique en oxygène)	25 mg/l ou rendement de 90%
MES (matières en suspension)	35 mg/l ou rendement de 90%
NGL (azote global)	20 mg/l ou rendement de 70%
NH4 (azote ammoniacal)	10 mg/l ou rendement de 70%
P total (phosphore total)	2 mg/l ou rendement de 80%

D'après les bilans d'autosurveillance établis en 2015, cette station a présenté des rendements épuratoires en moyenne :

- excellents sur la pollution carbonnée (99% sur la DBO5 et 97% sur la DCO),
- excellents sur l'azote (90% sur le NGL)
- excellents sur le phosphore (94,5%).

Les bilans d'autosurveillance établis en 2016 sont tout autant satisfaisants avec des rendements épuratoires en moyenne :

- excellents sur la pollution carbonnée (99% sur DBO5),
- excellents sur l'azote (89% sur le NGL)
- très bons sur le phosphore (90%).

Les rejets de la station sont conformes en 2016 (12 bilans conformes sur 12 réalisés) comme sur les années précédentes.

La station a fonctionné en moyenne à 18% de sa capacité en terme de charge hydraulique et à 1280 EH soit à 32% de sa capacité en termes de pollution organique exprimée en DBO5.

Le système d'assainissement de VALERGUES sera donc tout à fait en capacité de transiter et de traiter les effluents générés par la population attendue sur la commune à échéance du PLU.

2.2 – Assainissement non collectif

Initié en 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou SPANC effectuée en régie pour les 891 installations d'assainissement non collectif présentes sur les 8 communes du Pays de l'Or, les prestations suivantes :

- le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations,
- l'instruction des dossiers d'assainissement non collectif dans le cadre des permis de construire,
- le contrôle de bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations,
- le conseil auprès des usagers et des entreprises.

Sur VALERGUES, la population desservie par des dispositifs d'assainissement non collectif est estimée à 130 habitants, correspondant aux écarts agricoles.

A l'échelle du Pays de l'Or, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est estimé à 16% (144 installations conformes sur 891). Ce taux est relativement classique. En effet pour être déclarée conforme, une installation doit respecter en tout point les règles de conception et de mise en œuvre (notamment le DTU 64.1). Les installations non conformes règlementairement ne nécessitent pas pour autant une réhabilitation lourde ; seules celles présentant un impact avéré sur l'environnement ou le voisinage peuvent faire l'objet de travaux obligatoires de mise à niveau.

3 - Gestion des déchets

Source : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015

3.1 – Compétences

La compétence « élimination des déchets » initialement exercée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) de l'Etang de l'Or créé en 1971, a été transférée en janvier 2004 à la Communauté de communes du Pays de l'Or composée à l'époque de 6 communes (Candillargues, Lansargues, La Grande Motte, Mauguio-Carnon, Mudaion et Saint-Aunès). Au 1^{er} janvier 2012, la commune de VALERGUES a rejoint l'intercommunalité en même temps que cette dernière s'est transformée en Communauté d'Agglomération. Celle-ci exerce depuis cette date la compétence « collecte des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Depuis la mise en service en 1999 de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique de Lunel Viel, le traitement des déchets est effectué par le Syndicat Mixte entre Pic et Etang, au titre d'un transfert partiel de la compétence « déchets ».

La Communauté d'Agglomération Pays de l'Or exerce ainsi la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur l'ensemble de son territoire. La compétence « traitement » a été transférée au Syndicat Mixte entre Pic et Etang ; en fonction du type de déchet à traiter, ce dernier a contractualisé avec les partenaires suivants :

- l'unité de valorisation énergétique d'Ocréal à Lunel-Viel ;
- le centre de tri Delta Recyclage à Lansargues ;
- la SMN pour le traitement des déchets non incinérables et non recyclables ;
- Eco-Emballages pour la reprise de 5 matériaux valorisables (verre, carton, aluminium, fer, plastique).

L'exercice de la compétence « collecte » assurée par le Pays de l'Or comprend :

- la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels, des papiers et des emballages recyclables ;
- la collecte, par le biais de points d'apports volontaires, du verre, des emballages recyclables et des ordures ménagères résiduelles ;
- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers (soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires) ;
- un réseau de 4 déchèteries (Mudaion, Saint-Aunès, La Grande-Motte et Palavas-les-Flots) ;
- l'enlèvement des dépôts sauvages en centre urbain.

L'ensemble de ces missions est assuré en régie ; seule la collecte au porte à porte sur la commune de VALERGUES fait appel à un contrat de prestation (contrat passé antérieurement à la prise de compétence communautaire et dont l'échéance est fixée à septembre 2017).

3.2 – Filières de collecte

3.2.1 – Déchets incinérables

> La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Le Pays de l'Or effectue en porte à porte l'enlèvement des ordures ménagères résiduelles, selon une fréquence bihebdomadaire en zone urbaine et hebdomadaire dans les écarts.

La population est majoritairement équipée de bacs de 120 litres, exception faite de certains foyers nécessitant des capacités plus importantes et équipés de bacs de 240 litres. Les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts sont quant à eux équipés de bacs de plus grandes dimensions (660 litres notamment).

La collecte des OMR s'effectue également pour partie au niveau de points d'apports volontaires (conteneurs enterrés) ; bien que minoritaire pour le moment, elle est appelée à se développer car bien adaptée aux nouvelles résidences collectives.

Sur VALERGUES, la collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par bacs individuels, une fois par semaine.

Les déchets collectés sont acheminés à l'usine d'incinération de Lunel-Viel dans le cadre du contrat passé avec le Syndicat Mixte entre Pic et Etang.

> La collecte des déchets industriels banaux (DIB)

Les DIB sont réceptionnés sur les 4 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire communautaire

> Le transfert des OMR et des DIB vers l'usine d'incinération

Les déchets faisant l'objet d'une élimination et d'une valorisation énergétique par incinération correspondent aux ordures ménagères résiduelles (OMR) et aux déchets industriels banaux (DIB) sortant des déchèteries et non valorisables à travers une filière matière.

> Tonnages de OMR et des DIB incinérés

Les quantités de déchets incinérés restent globalement stables : 21 791 tonnes d'OMR et 5492 tonnes de DIB ont été traités en 2015 soit une évolution de + 1,3% pour les OMR entre 2010 et 2015 et de -3,9% pour les DIB. On observe toutefois une diminution de la production d'OMR en kg/hab sur la période 2010-2015 (de 332 kg/hab/an en 2010 à 327 kg/hab/an en 2015, base DGF) qui peut s'expliquer par : une meilleure prise en compte de la problématique de réduction des déchets par la population et les producteurs, l'augmentation de la collecte sélective et du geste de tri, le développement du réemploi, mais également l'influence non négligeable de la crise sur le niveau de consommation des habitants en général.

La production de DIB en kg/hab a également diminué entre 2010 et 2015, passant de 88 kg/hab/an en 2010 à 82 kg/hab/an en 2015 (base DGF).

3.2.2 – Collecte sélective

> La collecte en points d'apports volontaires

La collecte des matériaux recyclables s'organise en 3 flux : le verre, les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux-magazines (JRM).

Le verre, les JRM et une part des EMR sont collectés en conteneurs d'apports volontaires pour l'ensemble de la population. 287 points de tri sont répartis sur les 8 communes du Pays de l'Or (hors 450 conteneurs semi-enterrés installés le long des 18 km de places et 32 conteneurs installés sur domaine privé) dont 9 colonnes verre sur VALERGUES.

> La collecte des EMR en porte à porte

La collecte des emballages ménagers recyclables (bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve et autres déchets d'emballages) et journaux-magazines en porte à porte est réalisée selon une fréquence hebdomadaire.

Ces matériaux font ensuite l'objet d'un tri chez Delta Recyclage à Lansargues, avant d'être conditionnés et expédiés vers les différentes filières de valorisation retenues dans le cadre du contrat Eco-Emballages.

> Les performances de tri en 2015

En 2015, le résultat de la collecte sélective des recyclables en points d'apport volontaire ou en porte à porte a été de 4 210 tonnes (avec refus et freinte inclus) soit une augmentation de 9,2% par rapport à 2010. La répartition par matériaux de cette collecte est la suivante :

- 1 319 tonnes de papier et journaux – revues – magazines ;
- 2 017 tonnes de verre ;
- 716 tonnes de plastique / métaux / carton.

Le résultat net est de 4 052 tonnes.

Depuis 2010, le pourcentage de refus (déchets non recyclables déposés par erreur par les habitants) ne cesse de diminuer ; il est en 2015 de 5,3% en diminution de plus de 55% par rapport à 2010.

Chaque habitant du Pays de l'Or a ainsi recyclé (base population DGF) 61 kg d'OM et assimilées sur la seule année 2015, dont :

- 20 kg de papier ;
- 30 kg de verre ;
- 11 kg d'emballages ménagers recyclables (plastiques / métaux / carton).

3.2.3 - Déchèterie

> Fonctionnement des déchèteries intercommunales

Le Pays de l'Or exploite en régie 4 déchèteries réparties sur le territoire communautaire (La Grande Motte, Mudaison, Palavas-les-Flots et Saint-Aunès) ainsi que un point vert situé aux services techniques de VALERGUES.

Le ratio d'équipement est ainsi de une déchèterie pour 11 013 habitants, ratio supérieur à celui retenu par l'ADEME au niveau national (une déchèterie pour 15 000 habitants) ; la durée de trajet est par contre supérieur aux 10 minutes retenues par l'ADEME, du fait de l'étendue du territoire.

Sont admis en déchèterie : les encombrants, les cartons, les papiers et journaux, le verre, les déchets inertes (gravats), les végétaux et le bois, les piles et accumulateurs, les huiles de vidange et les bidons souillés, les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), les Déchets Electriques et Electroniques (DEE), la ferraille, les textiles, les déchets de la filière DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et les déchets de la filière DASTRI.

> Résultats de collecte en déchèterie

Le tonnage total collecté en déchèteries s'élève en 2015 à 27 690 tonnes, en augmentation de 8,6% par rapport à 2010 du fait notamment de la forte augmentation des tonnages de déchets végétaux (+ 27,8%).

En 2015, les déchets végétaux, les gravats et les DIB / encombrants / tout-venant représentent respectivement 49%, 22% et 20% des tonnages collectés.

Par habitant, ces tonnages correspondent à 204 kg/hab/an de déchets végétaux, 90 kg/hab/an de gravats et 82 kg/hab/an de DIB / encombrants / tout-venant.

> Filières de recyclage des déchets de déchèteries

Sur les 27 694 tonnes de déchets collectés en déchèterie :

- 13 583 tonnes, soit 49,0%, sont compostées (valorisation organique) ;
- 5 492 tonnes, soit 19,8% sont incinérées (valorisation énergétique) ;
- 2 587 tonnes, soit 9,3% sont recyclées (valorisation matière) ;
- 6 030 tonnes sont stockées en carrière soit 21,8%

Au total, le taux de valorisation matière et valorisation organique atteint ainsi 58,3%

En 2015, les déchets végétaux, les gravats et les DIB / encombrants / tout-venant représentent respectivement 49%, 22% et 20% des tonnages collectés.

Par habitant, ces tonnages correspondent à 204 kg/hab/an de déchets végétaux, 90 kg/hab/an de gravats et 82 kg/hab/an de DIB / encombrants / tout-venant.

3.2.4 – Bilan matière global

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
SYNTHÈSE MODES DE TRAITEMENT : Tonnages , Ratios							
Incinération	TOTAL tonnages incinérés = OMR + DIB	27 233	27 242	27 288	27 166	27 106	27 283
	TAUX de VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	53,6%	53,7%	51,7%	51,7%	54,2%	50,8%
Refus de tri	TOTAL Tonnages Refus de tri	258	132	138	129	125	115
	Part des refus sur le total des tonnages traités	0,9%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%
Carrière	TOTAL tonnages stockés en carrière = Gravats	7 190	6 980	8 350	8 782	5 643	6 030
	TAUX de STOCKAGE DINERTES	14,1%	13,8%	15,8%	16,7%	11,3%	11,2%
Compostage	TOTAL tonnages compostés = Végétaux (+ biodéchets à venir)	10 632	10 636	10 871	10 515	10 735	13 583
	TAUX de VALORISATION ORGANIQUE	20,9%	21,0%	20,6%	20,0%	21,5%	25,3%
Valorisation matière	TOTAL Tonnages Valorisation matière NET = TRI (sans refus sans freinte) + Déchèterie (hors DIB, végétaux, gravats)	5 511	5 697	6 133	5 957	6 361	6 636
	TAUX de VALORISATION MATIÈRE net --> Sur tonnages traités (hors refus de tri et freinte)	10,8%	11,2%	11,6%	11,3%	12,7%	12,4%
Valorisation matière + organique	Selon la définition de la loi TECV : TOTAL Tonnages Valorisation matière + organique des déchets non dangereux non inertes	15 789	15 939	16 574	16 110	16 636	19 750
	TAUX de VALORISATION MATIÈRE + ORGANIQUE des déchets non dangereux non inertes (LOI TECV)	31,1%	31,4%	31,4%	30,7%	33,3%	36,8%
TOTAL taux valorisation		50 824 100,0%	50 687 100,0%	52 780 100,0%	52 549 100,0%	49 970 100,0%	53 691 100,0%



COMMUNE DE VALERGUES (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.2 Plan du réseau d'eau potable

1/2 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Plan d'Occupation des Sols			14/06/1984
Révision du POS			01/02/2001
Modification de droit commun n°1 du POS			04/06/2002
Modification simplifiée n°1 du POS			06/07/2016
Modification de droit commun n°2 du POS			23/11/2016
Révision du POS valant élaboration du PLU	23/05/2008 26/01/2017	09/07/2018	03/07/2019



Agence de Nîmes
188 Allée de l'Amérique Latine
30000 NÎMES
Tél : 04 66 29 97 03
Fax : 04 66 38 09 78
nîmes@urbanis.fr

Mairie de Valergues
Place de l'Horloge
34 130 VALERGUES
Tél : 04 67 86 74 80
Fax : 04 67 86 36 99



Légende

— Canalisation



COMMUNE DE VALERGUES (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.3 Plan du réseau d'eaux usées

1/2 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Plan d'Occupation des Sols			14/06/1984
Révision du POS			01/02/2001
Modification de droit commun n°1 du POS			04/06/2002
Modification simplifiée n°1 du POS			06/07/2016
Modification de droit commun n°2 du POS			23/11/2016
Révision du POS valant élaboration du PLU	23/05/2008 26/01/2017	09/07/2018	03/07/2019



Agence de Nîmes
188 Allée de l'Amérique Latine
30000 NÎMES
Tél : 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nîmes@urbanis.fr

Mairie de Valergues
Place de l'Horloge
34 130 VALERGUES
Tél : 04 67 86 74 80
Fax : 04 67 86 36 99



Légende

- Canalisation
- ★ Station d'épuration